

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 14 DECEMBRE 2023 – 19H30

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle des fêtes, 5 rue du 19 mars 1962 – 91690 SACLAS, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT
BOISSY-LA-RIVIERE

BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES

CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX
CONGERVILLE THIONVILLE
GUILLERVAL

MORIGNY-CHAMPIGNY

ORMOY-LA-RIVIERE
PUSSAY
SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

SAINT HILAIRE

Jean-Jacques NOTSECK
Stéphane DUPENLOUP
Olivier LARCHER
Vincent ROUDAUT
Alexis LE CALVE
Laurent BARBIN
Sylvie JOUARD
Michel ROULAND
Rodolphe VINCENT
Alain TEYSSIER
Béatrice THOMAS
Serge BOUDIN
Yves ABATE
Bernard DIONNET
Pierrick GARNIER
Michaël MERIGOT
Jacques ADRIEN
Fabrice JAOUEN
Ludovic CHACHIGNON
Pascal DOZIAS
Jérémy HAYEZ

Pouvoir :

PUSSAY

Grégory COURTAS à Jacques ADRIEN

Absents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT
BOISSY-LE-SEC

CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX
CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE

MONNERVILLE

ORMOY-LA-RIVIERE
SACLAS
SAINT HILAIRE

Jean-Philippe GRIFFON
Martial DELTON
Lydie NAUDIN
Delphine DELUGIN-BECAVIN
Vanessa FIEVET
Claude PINAULT
Sandrine PORQUET
Jérôme BOURGEOIS
Henry GATINEAU
Christophe LONG
Pascal DARDENNE
Matthieu IMBAULT
Karelle HARDY
Charles TREMBLAY

CCEJR

LARDY

Hugues TRETON
Dominique PELLETIER

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres de l'assemblée ont désigné à l'unanimité Monsieur Serge BOUDIN de la commune de Guillerval.

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

Point n°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 2 octobre 2023 et du 15 novembre 2023

Approuvés à l'unanimité.

Point n°3 : Attribution des lots du « marché public pour la gestion des déchets ménagers du SEDRE »

Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET, président.

En octobre 2022, les membres du comité ont délibéré pour relancer les 3 marchés publics du SEDRE dans une seule procédure dénommée « marché public pour la gestion des déchets ménagers du SEDRE », marché qui est divisé en 3 lots :

- Lot 1 : Collecte en porte à porte et en apport volontaire
- Lot 2 : Fourniture et maintenance de bacs
- Lot 3 : Fourniture et maintenance d'un logiciel de facturation et de gestion de la REOM incitative

Le marché est conclu pour :

- Une durée ferme de sept (7) ans, courant du 01 avril 2024 au 31 mars 2030 minuit, sans reconduction possible, pour le lot 1 afin de tenir compte de la durée d'amortissement des investissements mis à la charge du titulaire du lot.
- Une durée ferme de trois (3) ans, courant du 01 avril 2024 au 31 mars 2027 minuit, renouvelable une fois un (1) an, pour les lots 2 et 3.

La présente consultation a été lancée selon la procédure appel d'offres ouvert passée en application des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le 07/07/2023.

L'avis a été publié auprès des organes suivants : JOUE et BOAMP (Avis n° AO-2329-0059) et sur le profil acheteur du SEDRE.

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 15 septembre 2023 à 12h00.

4 candidats ont remis un pli avant la date et heure limites.

Il s'agit des candidats suivants présentés par ordre alphabétique :

Candidats	Identification du candidat	Lot(s)
1	CONTENUR (avec en sous-traitant SEMAER)	2
2	SEMAER	1
3	STYX	3
4	SULO	2

Les membres ont constaté que les offres étaient recevables. Avec l'assistance de TRIDENT SERVICE il a été procédé à l'analyse des offres et la commission d'appel d'offres réunie le 10 novembre 2023 a attribué le marché de la façon suivante :

- LOT 1 attribué à l'unanimité à la société SEMAER

- LOT 2 attribué à l'unanimité à la société CONTENUR

- LOT 3 déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence et, outre le fait qu'une seule offre a été remise, il est relevé que son montant était supérieur à l'estimation du marché.

Le lot 1 comprend 6 options :

- Option 1 : vidage sur Etampes
- Option 2 : collecte des BAV emballages et verre
- Option 3 : collecte des déchets verts en porte-à-porte sur Lardy
- Option 4 : collecte des déchets verts en porte-à-porte sur Morigny-Champigny
- Option 5 : collecte des déchets verts en porte-à-porte sur Saint Hilaire
- Option 6 : collecte des BAV tri et OMR sur le nouveau lotissement rue des Ponts à Morigny-Champigny

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

Comme stipulé dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières, les options pourront être levées/affermies sur la durée d'exécution du marché.

Par courriers en date du 22 novembre 2023, le Président du SEDRE a demandé aux maires des 3 communes bénéficiant de la collecte des déchets verts en porte-à-porte (à savoir : Lardy, Morigny-Champigny et Saint Hilaire) s'ils souhaitaient poursuivre cette prestation sur la durée du prochain marché de collecte des déchets de 2024 à 2031.

Les maires des 3 communes ayant répondu par l'affirmative à cette question, les membres présents approuvent à l'unanimité l'affermissement des options 3, 4 et 5 du lot 1

Point n°4 : Grille tarifaire 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET, président.

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de voter chaque année la grille tarifaire qui sera applicable le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Tout d'abord, le montant de la redevance acquittée par les usagers doit être calculé en fonction du service rendu. Pour cette raison, il est nécessaire que les différents niveaux de service existant sur le territoire soient distingués et fassent l'objet d'une grille tarifaire spécifique. Ainsi, les 19 communes du SEDRE sont réparties sur 3 secteurs en fonction des types de collectes prévus et suivant le tableau ci-dessous :

	Communes	OM	Tri (emballages et papiers)	Verre	Végétaux
Secteur 1	Abbéville-La-Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo st Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	
Secteur 2	Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny,	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	Collecte en porte à porte (de mi mars à début décembre)
Secteur 3	Boutervilliers, Brières les Scellés	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	Bornes d'apport volontaire	Collecte en apport volontaire

D'autre part, la grille tarifaire doit être établie de manière à assurer l'équilibre du budget du syndicat en procurant à celui-ci un produit de la redevance suffisant, tout en conférant à la redevance un caractère incitatif pour conduire l'ensemble des abonnés au service à réduire leur production de déchets, à utiliser le service de collecte de façon rationnelle et à mieux gérer leurs déchets.

ELABORATION DES TARIFS 2024

Parc de bacs en place :

Modèle	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l	Total
Quantité	3816	3487	1342	400	169	266	9480

Nombre d'abonnés sur le territoire du SEDRE :

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
4 289	4 115	674	9 078

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

Répartition des dépenses 2024 :

Part fixe du SEDRE (couts de fonctionnement, salaires, emprunts) :	168 950,00 euros
Frais de gestion des abonnés et de facturation (logiciel) :	45 057,16 euros
Coûts de collecte et traitement des déchets verts en porte-à-porte :	193 792,52 euros
Coûts de collecte et traitement des déchets verts en apport volontaire :	17 457,69 euros
Frais de gestion du parc de bacs (déchets verts) :	31 968,88 euros
Frais de gestion du parc de bacs (OMR, tri) :	124 489,44 euros
Coûts de collecte autres déchets :	1 041 360,19 euros
Coûts de traitement SIREDOM (hors déchets verts) :	1 378 214,86 euros
Part fixe SIREDOM :	114 791,53 euros

Composition de la grille tarifaire :

- Un abonnement de base qui est comptabilisé une seule fois si l'abonné présente plusieurs bacs à un même point de collecte.
- Un forfait annuel de 18 levées.
- Un abonnement à la collecte des végétaux pour les communes qui le souhaitent (secteurs 2 et 3).

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo Saint Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, Saint Cyr La Rivière

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83 €	239,74 €	319,66 €	479,49 €	879,06 €
Prix de la levée supplémentaire	7,89 €	11,84 €	17,75 €	23,67 €	35,51 €	65,10 €

Secteur 2 (collecte des végétaux en porte à porte) : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €
Abonnement collecte végétaux	67,70 €	67,70 €	67,70 €	67,70 €	67,70 €	67,70 €
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83 €	239,74 €	319,66 €	479,49 €	879,06 €
Prix de la levée supplémentaire	7,89 €	11,84 €	17,75 €	23,67 €	35,51 €	65,10 €

Secteur 3 (collecte des végétaux en benne d'apport volontaire) : Boutervilliers, Brières les Scellés

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €	94,25 €
Abonnement collecte végétaux	31,78 €	31,78 €	31,78 €	31,78 €	31,78 €	31,78 €
Forfait 18 levées /an	107,97 €	159,83 €	239,74 €	319,66 €	479,49 €	879,06 €
Prix de la levée supplémentaire	7,89 €	11,84 €	17,75 €	23,67 €	35,51 €	65,10 €

1 seul et unique changement de volume de bac d'ordures ménagères gratuit

Tarif du second changement de bac

80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
42,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	80,00 €	185,00 €

Tarif dédié aux manifestations : 58,60 €

Tarif à partir du 3^e passage d'encombrants : 30,00 €

Tarif pour passage en déchèterie supérieur au nombre de passages compris dans l'abonnement : 30€/passage

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

Tarifs bacs de tri :

	120 L	240L	360L	660L
TARIFS	29,00	42,00	70,00	170,00

	Bio seau	Composteur plastique	Composteur bois
TARIFS	3,24	69,77	80,78

Est approuvé à l'unanimité :

- la proposition de grille tarifaire 2024 présentée ci-dessus
- les tarifs de revente des bioseaux, composteurs plastiques et composteurs bois comme indiqués supra
- offrir un bioseau pour tout achat d'un composteur
- limiter le nombre de passages en déchèterie compris dans l'abonnement à 52 passages/année civile

Point n°6 : Adhésion du SEDRE au groupement de commande du SIREDOM

Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET, président.

A la demande de plusieurs EPCI, le SIREDOM propose de constituer un groupement de commande pour la gestion de la collecte des bornes d'apports volontaires afin de pouvoir obtenir des tarifs plus compétitifs que certains ont pu avoir.

Le SEDRE n'ayant pas mis dans cette prestation dans sa tranche ferme, il peut donc adhérer à ce groupement.

L'adhésion des membres relevant du Code Général des Collectivités Territoriales implique l'adoption d'une délibération par l'assemblée délibérante.

Approuvé à l'unanimité.

Fin de séance à 22h10